

**ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE
PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**

ÉTATS FINANCIERS

30 NOVEMBRE 2023

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN DU PROFESSIONNEL EN EXERCICE INDÉPENDANT

Aux membres de
Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc.

Nous avons effectué l'examen des états financiers ci-joints de l'organisme Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc., qui comprennent le bilan au 30 novembre 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Fondement de la conclusion avec réserve

L'organisme comptabilise en charge au moment de leur acquisition ses immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. En l'absence d'une politique quant aux méthodes, taux et périodes d'amortissement, les incidences de cette dérogation sur les états financiers n'ont pas été déterminées.

Conclusion avec réserve

Au cours de notre examen, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de la conclusion avec réserve, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc. au 30 novembre 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Benoit Côté comptable professionnel agréé inc. ¹

La Malbaie
Le 20 février 2024

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A130978

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**BILAN****30 NOVEMBRE 2023**

(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	147 812	98 456
Débiteurs (<i>note 3</i>)	5 539	10 105
Subventions à recevoir	90 830	104 389
Total de l'actif	244 181	212 950
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs (<i>note 4</i>)	3 234	3 959
Produits reportés (<i>note 5</i>)	21 319	1 608
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (<i>note 6</i>)	60 000	-
Total du passif à court terme	84 553	5 567
Passif à long terme		
Dette à long terme (<i>note 6</i>)	-	60 000
Total du passif	84 553	65 567
Actif net		
Solde au 30 novembre	159 628	147 383
Total du passif et de l'actif net	244 181	212 950

Chiffres de l'exercice précédent (*note 8*)**Au nom du conseil d'administration,**

_____, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début	147 383	213 022
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	12 245	(65 639)
Solde à la fin	159 628	147 383

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**ÉTAT DES RÉSULTATS****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023****(non audité)**

	2023	2022
	\$	\$
<hr/>		
Produits		
Produits autonomes (<i>annexe A</i>)	349 487	325 607
Subventions (<i>annexe B</i>)	249 480	212 182
Autres	3 731	1 030
	<hr/> 602 698	<hr/> 538 819
Charges		
Administration (<i>annexe C</i>)	171 435	125 425
Réseau routier (<i>annexe D</i>)	108 715	78 016
Postes d'accueil (<i>annexe E</i>)	179 296	81 709
Amélioration du territoire (<i>annexe F</i>)	105 361	297 764
Protection de la faune (<i>annexe G</i>)	17 490	16 995
Hébergement (<i>annexe H</i>)	8 156	4 549
	<hr/> 590 453	<hr/> 604 458
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<hr/> 12 245	<hr/> (65 639)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

	2023	2022
	\$	\$
<hr/>		
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	12 245	(65 639)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (<i>note 7</i>)	37 111	(41 252)
<hr/>		
Augmentation (diminution) de l'encaisse	49 356	(106 891)
Encaisse au début	98 456	205 347
<hr/>		
Encaisse à la fin	147 812	98 456
<hr/>		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association chasse et pêche Petit Saguenay St-Siméon inc., [« l'organisme »], a été constituée sous l'autorité de la troisième partie de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle opère une zone d'exploitation contrôlée (ZEC), régie par le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, sous l'appellation: Zec Buteux - bas Saguenay.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Un passif financier émis par l'organisme dans des conditions de pleine concurrence qui est indexé sur un indicateur de sa performance financière ou sur la variation de la valeur de ses capitaux propres est réévalué au plus élevé de son coût après amortissement ou de la somme qui serait payable à la date de clôture selon le supplément résultant de l'indexation. Un tel passif contracté entre apparentés est réévalué au plus élevé de son coût ou de la somme qui serait payable à la date de clôture si l'on calculait à cette date le supplément résultant de l'indexation. Le montant de l'ajustement relatif au supplément est comptabilisé aux résultats et présenté comme une composante distincte de la charge d'intérêts.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Constataion des produits et des apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits autonomes provenant principalement des forfaits, des tarifs quotidiens et des droits de circulation sont comptabilisés lorsqu'il existe des preuves convaincantes d'un accord, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits autonomes sont présentés par type afin de fournir l'information pertinente aux utilisateurs des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Ventilation des charges

L'organisme présente plusieurs de ses charges regroupées par fonction : administration, réseau routier, postes d'accueil, amélioration du territoire et protection de la faune.

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés selon la clé de répartition suivante : au prorata des heures travaillées pour chaque fonction.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses, la valeur nette de réalisation des stocks, l'évaluation des travaux en cours, la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables, la probabilité de réalisation des actifs d'impôts futurs et l'évaluation des crédits d'impôt à l'investissement.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les dépôts à terme que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et ne font l'objet d'aucun amortissement. Les immobilisations corporelles acquises sont imputées aux charges lors de leur acquisition.

3. DÉBITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes clients	1 010	3 113
Sommes à recevoir de l'État	4 529	6 992
	5 539	10 105

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

4. CRÉDITEURS

	2023	2022
	\$	\$
Comptes fournisseurs et frais courus	2 454	3 065
Sommes à remettre à l'État	780	894
	3 234	3 959

5. PRODUITS REPORTÉS

Les produits reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations externes, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement des exercices subséquents.

6. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Caisse Desjardins de Charlevoix-Est [C.D.E. de Charlevoix]		
Compte de prêt d'urgence du Canada, d'un capital de 60 000 \$, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts jusqu'au 18 janvier 2024	60 000	60 000
	60 000	60 000
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	60 000	-
	-	60 000

L'organisme a bénéficié d'un emprunt de 60 000 \$ en vertu du programme Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes. Si l'organisme rembourse un montant totalisant 40 000 \$ de l'emprunt d'ici le 18 janvier 2024, aucune autre somme ne sera remboursable. Sinon, le solde de l'emprunt portera intérêt au taux de 5 % et pourra être soit remboursable en 36 versements mensuels, capital et intérêts, soit remboursable à l'échéance le 31 décembre 2026.

L'aide gouvernementale de 20 000 \$ n'est pas remboursable si l'organisme rembourse le montant de 40 000 \$ d'ici le 18 janvier 2024, ce revenu de subvention sera considéré dans l'exercice 2024.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 NOVEMBRE 2023

(non audité)

7. VARIATION NETTE D'ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE LIÉS AU FONCTIONNEMENT

	2023	2022
	\$	\$
Débiteurs	4 566	7 147
Subventions à recevoir	13 559	(19 798)
Créditeurs	(725)	(19 702)
Produits reportés	189	1 608
Subventions reportées	19 522	(10 507)
	37 111	(41 252)

8. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Les principaux reclassements effectués, au 30 novembre 2022 et pour l'exercice terminé à cette date sont les suivants :

- Salaires et avantages sociaux (Annexe F): reclassement de 1 623 \$ (solde 77 872 \$ en 2022);
- Déplacements (Annexe F): reclassement de 271 \$ (solde de 7 408 \$ en 2022);
- Fournitures (Annexe F): reclassement de 2 655 \$ (solde de 101 333 \$ en 2022).

9. ÉVENTUALITÉS

Au cours de l'exercice, un litige portant sur l'accessibilité au secteur du Lac Long s'est terminé par un gain de cause par l'organisme. Cependant, le défendeur a décidé d'apporter la cause en appel. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement du litige et le montant que l'organisme pourrait, le cas échéant, devoir verser. Aucune provision n'a été comptabilisée dans les états financiers.

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023****(non audité)**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe A - Produits autonomes		
Cartes de membre	20 379	20 313
Forfaits mixtes et complets	87 017	82 457
Forfaits simples		
- Chasse au gros gibier	23 632	27 735
- Chasse au petit gibier	845	1 151
- Camping	39 816	36 084
- Hébergement	22 644	12 620
- Pêche	14 200	16 779
- Pêche blanche	1 186	526
Tarifs quotidiens		
- Pêche	58 546	51 108
- Pêche lacs contingentés	1 144	5 425
- Chasse	2 307	1 079
- Canot camping	4 550	4 204
- Randonnée pédestre	436	390
Services aux utilisateurs		
- Location d'embarcations	8 532	7 970
- Vente de permis	292	233
- Vente postes d'accueil	8 720	7 669
Droits de circulation		
- Droits quotidiens	33 269	30 698
- Droits forfaitaires pour la pratique de toute activité	21 972	19 166
	349 487	325 607

Annexe B - Subventions

MRC de Charlevoix-Est	35 000	20 000
Zec Québec et Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	66 616	104 975
Emploi et développement social Canada	4 935	4 598
MRC du Fjord-du-Saguenay	32 300	-
Fondation de la Faune du Québec	15 008	30 240
Subvention gouvernement du Québec	93 543	52 369
Tourisme Charlevoix	2 078	-
	249 480	212 182

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023****(non audité)**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe C - Administration		
Salaires et avantages sociaux	97 423	80 830
Assurances	8 444	7 140
Associations et cotisations	4 214	5 266
Services de comptabilité	4 514	5 002
Fournitures de bureau	1 358	1 971
Honoraires professionnels	26 525	3 050
Déplacements	5 223	3 250
Télécommunications	5 813	3 937
Assemblée annuelle, réunion et congrès	3 429	2 009
Frais de formation	480	76
Informatique	-	140
Divers	7 093	6 134
Frais de banque	6 919	6 620
	171 435	125 425

Annexe D - Réseau routier

Salaires et avantages sociaux	12 242	4 509
Déplacements	101	782
Location d'équipement	959	2 084
Entretien et réparation	10 334	12 756
Sous-traitance et fournitures	85 079	44 461
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	-	13 424
	108 715	78 016

Annexe E - Postes d'accueil

Salaires et avantages sociaux	57 660	55 633
Énergie	1 057	1 823
Déplacements	77	708
Télécommunications	2 942	3 938
Entretien et réparation	4 606	1 357
Achats et fournitures du dépanneur	5 441	4 503
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	107 513	13 747
	179 296	81 709

ASSOCIATION CHASSE ET PÊCHE PETIT SAGUENAY ST-SIMÉON INC.**RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES****EXERCICE CLOS LE 30 NOVEMBRE 2023****(non audité)**

	2023	2022
	\$	\$
Annexe F - Amélioration du territoire		
Salaires et avantages sociaux	59 737	76 249
Déplacements	7 015	7 137
Ensemencement	9 793	9 253
Fournitures	28 816	98 678
Acquisition d'immobilisations corporelles à même les produits	-	106 447
	105 361	297 764
Annexe G - Protection de la faune		
Salaires et avantages sociaux	15 582	15 280
Déplacements	1 778	1 481
Fournitures	130	234
	17 490	16 995
Annexe H - Hébergement		
Salaires et avantages sociaux	3 303	1 623
Déplacements	289	270
Entretien et réparation	4 564	2 656
	8 156	4 549